

Rappel de l'ordre du jour :

- Consultation sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement : l'accueil en flux et collectif, hors MRS et pack de démarrage.
- Consultation sur les prestations externes concernant les demandeurs d'emploi alternant emploi et chômage et les demandeurs d'emploi autonomes : « *Toutes les clés pour mon emploi durable* » (EMD) et « *Un emploi stable, c'est pour moi* » (EMS).

LA RÉOUVERTURE DE L'ACCUEIL EN FLUX ET REPRISE DES ATELIERS COLLECTIFS

Malgré les alertes du SNU-PE-FSU, la direction générale donne le feu vert pour l'accueil du public sur flux et la reprise des ateliers collectifs; cette remise en place des modalités d'accueil du public doit être:

- progressive (aucun objectif ne doit être fixé aux établissements),
- à la main des sites dans le respect des règles sanitaires et notamment de l'occupation maximale des salles de réunion définie au niveau local,
- réversible avec le retour possible au vidéo-portier.

Le SNU-PE-FSU a voté CONTRE cette réouverture car ces garanties sont insuffisantes notamment au regard de la résurgence de la pandémie constatée dans plusieurs régions et du refus de la direction d'imposer le port du masque à nos usagers.

Notre explication de vote lue en séance :

Au regard de la résurgence des foyers de contamination en France et d'une circulation du virus qui repart dans plusieurs régions (facteur de reproduction supérieur à 1 en ARA, Normandie et Occitanie), il apparaît prématuré de remettre en place le modèle d'organisation de l'accueil en collectif et d'accepter la réception sur flux des usagers sans port du masque obligatoire. Les mesures particulières prises en Guyane et à Mayotte montrent que des adaptations sont possibles (couvre-feu élargi en Guyane qui se questionne même sur un re-confinement, Mayotte entrant juste en phase 1 de dé-confinement).

Notre demande d'évolution du dossier «reprise d'activité palier» (intégration du port du masque obligatoire pour les usagers et maintien de la suspension de l'accueil en collectif) étant refusée par la direction, nous ne pouvons accepter de participer à une mise en danger accrue de la santé des usagers de Pôle emploi, le SNU-PE-FSU ne pouvait donc que voter contre.



Le CSEC s'est prononcé contre la mise en oeuvre de l'évolution du dispositif national de reprise d'activité.

Résultat du vote : 16 CONTRE (SNU - CGT - STC - FO - SNAP) et 7 POUR (CFDT - CGC)

LES NOUVELLES PRESTATIONS EXTERNES POUR LES CHÔMEUSES ET CHÔMEURS ALTERNANT EMPLOI ET CHÔMAGE

Annoncées bien avant la crise COVID, ces deux nouvelles prestations sont présentées par la direction comme visant à permettre le retour à l'emploi durable de 300 000 chômeuses et chômeurs alternant des périodes de chômage et de travail.

La différence entre ces deux prestations tient aux modalités « pédagogiques » de réalisation ainsi qu'aux modalités financières.

Dans 4 régions (PDL, Occitanie, ARA et Normandie), le prestataire choisi sera libre d'adapter sa prestation mais sera payé en partie selon ses résultats en matière de reprise d'emploi durable (CDD ou mission d'intérim > 6 mois ou création d'entreprise).

4 autres régions ne seront pas concernées car concentrant trop peu de chômeuses et chômeurs de catégorie B et C (Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Guyane).

Dans les 10 régions restantes, le prestataire devra respecter un cahier de charges plus contraignant, avec des modules obligatoires, mais sera payé indépendamment des résultats.

Au vu de ce nouveau recours accru à la sous-traitance, le SNU-PE-FSU s'est prononcé CONTRE la mise en place de ces nouvelles prestations qui visent plus à dégager des capacités de traitement social et de masse du chômage qu'à réellement accompagner les privé-es d'emploi :

- décidées avant la survenue de la crise COVID, ces prestations ne semblent pas adaptées à la situation nouvelle,
- conçues pour les travailleuses et travailleurs en activité réduite récurrente (les mal nommés « permittents »), avec notamment des plages de réception le soir ou le samedi matin, elles ne prennent pas en compte le changement de priorité dans la lutte contre le chômage suite aux transferts massifs des catégories B et C vers la catégorie A (+ 800 000) et l'explosion à venir des destructions d'emploi.

Budgété à hauteur de 120 millions d'euros en année pleine, nous ne pouvons que déplorer ce nouvel appel à la sous-traitance alors que les effectifs vont cruellement manquer à Pôle emploi pour assurer l'accompagnement de toutes et tous les privé-es d'emploi lourdement impacté-es par la crise sanitaire que nous subissons toutes et tous.



Le CSEC s'est prononcé contre la mise en oeuvre de ces 2 prestations.

Résultat du vote : 19 CONTRE (SNU - CGT - FO - CFDT - STC) et 4 POUR (CGC - SNAP)



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefisu.fr



Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de l'activité actuelle, de la mise en oeuvre du plan de reprise d'activité, et de son évolution applicable dès le 26 ou 29 juin, vous pouvez contacter le SNU.

Vous pouvez aussi déposer une alerte confidentielle sur le site :

snupe.fr/alertes